

## **Lancement de la Mission d'évaluation de la Côte d'Ivoire par le Fonds Monétaire International du 29 février au 15 mars 2016**

### **Allocution de monsieur le Ministre Aupres du Premier Ministre, charge de l'Economie et des Finances**

- Mesdames et Messieurs, les représentants de la Présidence de la République ;
- Mesdames et Messieurs les représentants de la Primature ;
- Monsieur le ministre auprès premier ministre chargé du budget et du portefeuille de l'Etat ;
- Messieurs les Directeurs de Cabinet ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des institutions internationales ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;
  
- Mesdames et messieurs les Directeurs Centraux et Chefs de Service ;
- Monsieur le Chef de mission du FMI ;
- Monsieur le Représentant Résident du FMI ;
- Tous en vos grades et qualités ;

- Mesdames messieurs ;
- Chers amis journalistes ;

Je voudrais avant tout propos vous souhaiter, au nom de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, au nom de Son Excellence Monsieur Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, et au nom de tous les membres du Gouvernement, le traditionnel « AKWABA » durant cette première quinzaine du mois de mars 2016.

Je voudrais également féliciter Mme Christine Lagarde pour sa reconduction comme Directeur Général du Fonds Monétaire International. Ayant été parmi les premiers pays à soutenir sa candidature, nous en tirons une légitime fierté.

J'associe à ces félicitations Monsieur DAN GHURA pour sa nomination en tant que Chef de mission pour la Côte d'Ivoire.

Monsieur le Chef de mission, vous voudrez bien transmettre nos remerciements à votre prédécesseur Monsieur Michel Lazare avec qui nous avons eu de très bonnes relations.

Mesdames et Messieurs

Conformément à l'Article IV de ses statuts, le FMI procède régulièrement à des consultations bilatérales avec ses membres. C'est dans ce cadre que cette mission se déroulera du 29 février au 15 mars 2016.

Celle-ci permettra d'analyser, de manière approfondie, les développements économiques récents et les perspectives, mettre en lumière les risques budgétaires éventuels et donner des recommandations sur les ajustements nécessaires en matière de politiques économiques.

En effet, la Côte d'Ivoire a toujours entretenu des relations harmonieuses avec le Fonds Monétaire International (FMI), qui prend ainsi une part active dans la conduite de son programme de développement social et économique.

La mission au titre de l'Article IV qui nous rassemble ce jour, est la continuité de l'étroite collaboration que le Gouvernement ivoirien entretient avec cette prestigieuse institution. Elle se tient après le programme triennal de Facilité Elargie de Crédit (2011-2015) conclu le 04 novembre 2011 et qui a pris fin le 31 décembre 2015, suite à une prolongation d'un an.

Durant son premier mandat, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, s'est attaché à la mise en place de projets structurants pour la reconstruction de la Côte d'Ivoire et à la modernisation de l'administration publique, en vue de poser les bases pour atteindre l'objectif d'émergence à l'horizon 2020.

Cet objectif fidèlement traduit dans le PND 2012-2015 a été accompagné par le FMI à travers le programme économique 2011-2015 soutenu par la Facilité Elargie de Crédit, dont la bonne tenue a plusieurs fois été évoquée par les équipes du FMI.

Ainsi la Côte d'Ivoire a-t-elle pu mobiliser des ressources sur le marché international des capitaux à des taux très compétitifs. Spécifiquement pour le FMI, c'est 180% de sa quote-part, soit 728,84 millions de dollars, qui ont pu être mobilisés durant la période 2011-2015.

La collaboration avec le FMI a également contribué à réaliser les performances économiques à travers les taux de croissance de 9% en moyenne sur la période 2012-2015.

Les ambitions de la Côte d'Ivoire demeurent l'émergence à l'horizon 2020 et elle a toujours besoin de ses partenaires au développement pour l'accompagner dans la réalisation de cette ambition.

Dans cette perspective, certains sujets seront discutés lors de ces consultations notamment la croissance soutenable et inclusive, le renforcement de la consolidation budgétaire, la mobilisation des recettes, les risques budgétaires liés notamment à la constitution des passifs et au recours aux Partenariats Publics-Privés, la restructuration du secteur financier, les liens entre macro-finances et la faisabilité du PND.

Je voudrais revenir sur quelques-uns de ces thèmes :

➤ **Concernant la croissance soutenable et inclusive**

L'objectif d'émergence réaffirmé par le Gouvernement ivoirien, à travers le Plan National de Développement 2016-2020, intègre primordialement cette thématique, avec comme projection du taux moyen de croissance du PIB de 9,0% sur la période 2016-2020.

Cette croissance devrait s'accompagner d'une politique globale sur l'emploi visant à réduire drastiquement le chômage et le taux de pauvreté. En outre, les dépenses en faveur des pauvres seront renforcées avec notamment le programme d'éducation pour tous et la Couverture Maladie Universelle. Les paysans (café-cacao, anacarde, coton, etc.) continueront également de bénéficier des prix rémunérateurs grâce aux réformes dans ces filières.

➤ **S'agissant du renforcement de la consolidation budgétaire**

Le précédent programme a permis de renforcer l'orthodoxie budgétaire, et des mesures visant à perpétuer les bonnes pratiques ont été prises.

Ces actions ont contribué à ramener le déficit budgétaire de 3,4% en 2012 à 2,2% en 2014. Les efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses sont également à la base de la maîtrise du déficit.

Toutefois, le Gouvernement continue de prendre les mesures dans le sens du raffermissement des recouvrements avec notamment la mise en œuvre du plan d'actions pour un meilleur recouvrement de la TVA et la modernisation de la Douane.

➤ **Concernant les risques budgétaires liés notamment à la constitution des passifs et au recours aux Partenariats Publics-Privés**

Afin de limiter les risques budgétaires, tous les projets PPP éligibles sont préalablement examinés par le Comité qui est sous l'autorité directe de la Présidence de la République.

Le programme avec le FMI a permis également la mise en place d'importantes réformes structurelles dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des finances publiques, de l'environnement des affaires, qui ont contribué à asseoir une meilleure gouvernance dans ces secteurs, à améliorer leur efficacité et à réaliser de bonnes performances économiques. Ces succès sont consécutifs à un engagement fort des autorités et à une meilleure collaboration avec le FMI.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de ces consultations ce d'autant plus que la Côte d'Ivoire a affiché sa volonté de conclure un nouveau programme avec le FMI. Elle entend conduire cette mission avec le même engagement et réitère ses félicitations à l'ensemble des acteurs du succès de la mise en œuvre des précédents programmes.

Je sais compter sur les services de l'administration publique et les opérateurs économiques ivoiriens, dans leur ensemble, pour accompagner votre équipe à mener à bien ces discussions.

C'est sur ces mots que je déclare ouvertes, les consultations du FMI au titre de l'article 4.

Je vous remercie.